

PRO=JUSTITIA

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION

KIBUNGO



1455

L'an mil neuf cent cinquante neuf

, le 17

jour du mois de janvier

Nous, DE ZUTTER, Luc, R. Officier de Police Judiciaire à compétence en Territoire de Kibungo

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé SIRANGA, Tubaïne, fils de Hamadi (+)

et de Amina (+), originaire du Territoire de Tanganyika

chefferie Butsujura, sous-chefferie

colline, surcharge du véhicule, résidant à Rwanaganzi.

inculpé de 1) favorisé l'immigration 2) homicide par faute de précaution et attendu que l'infraction commise par cet

indigène est punissable de (1) plus de deux mois - (2) au moins six mois de servitude pénale et -

(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux

de culpabilité nous l'avons fait conduire à la Prison de Kibungo

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

L. DE ZUTTER

arrêté le 17/11/57

par O.P.J. DE ZUTTER, L. R.

1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.